



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 50810

Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite interroger M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la politique budgétaire menée envers les entreprises d'insertion. Dans une précédente question écrite, madame le ministre déléguée pour l'emploi saluait le rôle irremplaçable et les résultats remarquables de ces entreprises dont le nombre est évalué à plus de 780 au 1er janvier 1997. Mme le ministre annonçait, dans la même réponse, la fin du gel budgétaire affectant le versement des financements à ces entreprises. L'avant-projet de loi sur la cohésion accorde une place non négligeable quant à la capacité d'accueil de ces entreprises. Or, des entreprises d'insertion ont alerté les parlementaires sur le déclin régulier des aides de l'État, l'aide publique moyenne par poste ayant baissé de 21 000 francs sur la période de 1991-1996, soit 5 ans. Ces mêmes entreprises dénoncent la poursuite du gel budgétaire et réclament l'aboutissement d'un accord conclu entre elles (Comité national des entreprises d'insertion) et le ministère visant à créer 3 500 postes supplémentaires sur la période 1997-1999. Ainsi, il aimerait connaître les intentions du Gouvernement et ses explications concernant la contradiction entre ce qui a été précédemment annoncé et les difficultés réelles rencontrées par les entreprises d'insertion dont l'activité en faveur de la lutte contre le chômage est indéniable et complémentaire à celle des pouvoirs publics et qu'il convient, sans hésiter, d'encourager.

Données clés

Auteur : [M. Marlin Franck](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50810

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2019